



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES FORÊTS POUR L'AMÉRIQUE DU NORD

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Guadalajara, Jalisco (Mexique), 3 – 7 mai 2010

FAIRE CONNAÎTRE LE RÔLE DES FORÊTS DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ATTÉNUATION DE SES EFFETS: PROMOTION D'UNE DÉMARCHE COHÉRENTE ET D'UNE ACTION UNIFIÉE PAR LA FAO

Résumé

Ce document a pour objet d'informer la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord de l'action menée par la FAO et ses partenaires pour faire connaître au grand public et aux décideurs le rôle que jouent les forêts dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

INTRODUCTION

1. Les forêts occupent une place de choix dans les négociations en cours au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Dans les pays industrialisés et en développement, les forêts sont mises en évidence pour le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'atténuation des effets du changement climatique. Dans son quatrième rapport d'évaluation, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) estime que le secteur forestier est responsable de 17,4 pour cent du volume total d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, principalement en raison du déboisement des zones tropicales, mais souligne aussi que le piégeage du carbone par les forêts boréales et tempérées fait plus que compenser les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation des forêts tropicales.

2. La CCNUCC reconnaît que les pays industrialisés (Parties à l'Annexe 1) comme les pays en développement (Parties non visées à l'Annexe 1) doivent mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour atteindre l'objectif d'une augmentation moyenne des températures mondiales limitée à 2°C au maximum. Les forêts sont considérées comme un élément de solution. Des efforts sont engagés pour qu'elles réalisent leur potentiel d'atténuation, notamment par des incitations positives offertes aux pays pour la mise en place d'activités d'atténuation dans le

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

secteur forestier. Les délibérations sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) au sein du Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme dans le cadre de la Convention visent la création d'un instrument destiné à inciter les pays en développement à mettre en œuvre des activités d'atténuation dans le domaine des forêts. L'issue des négociations en cours dans le cadre du Groupe de travail ad hoc sur les nouveaux engagements des Parties à l'Annexe 1 également Parties au Protocole de Kyoto permettra peut-être de développer l'action d'atténuation par la gestion des forêts et des produits forestiers dans les pays industrialisés. Les questions examinées par ce groupe de travail visent notamment à modifier les règles régissant la comptabilisation du carbone dans la gestion des forêts et des produits ligneux récoltés, et à étendre le champ d'application du Mécanisme de développement propre (MDP) afin que d'autres types de projets d'utilisation des terres puissent y avoir accès. Les décisions adoptées pourraient ouvrir sur des incitations positives en faveur de la gestion des forêts dans les pays Parties à l'Annexe 1, ainsi que dans les pays non visés à l'annexe 1, par le biais du MDP.

3. Les négociations des deux groupes de travail ad hoc de la CCNUCC n'avaient pas encore abouti lorsque s'est tenue la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, en décembre 2009. Le mandat des deux groupes de travail a été prolongé, et les négociations se poursuivent dans l'espoir de trouver une solution lors de la prochaine Conférence des Parties à la CCNUCC qui se tiendra au Mexique, en novembre et décembre 2010.

FAIRE CONNAÎTRE LE RÔLE DES FORÊTS DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ATTÉNUATION DE SES EFFETS: L'ACTION DE LA FAO EN COLLABORATION AVEC SES PARTENAIRES

4. En concertation avec les autres membres du Partenariat sur les forêts (CPF), la FAO s'attache à faire connaître au grand public et aux décideurs le rôle que jouent les forêts dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et à replacer ces questions dans le contexte de la gestion durable des forêts et du développement durable. Cette action résulte de la conviction que, pour rester efficaces à long terme, les mesures d'adaptation et d'atténuation doivent être compatibles avec les principes de gestion durable des forêts et s'en inspirer. En outre, elles doivent être intégrées aux programmes forestiers nationaux qui constituent le cadre politique dans lequel s'inscrit la gestion durable des forêts. Si les actions climatiques menées dans le secteur forestier venaient à être conçues hors du vaste contexte des politiques forestières, la réalisation des autres objectifs visés pour ce secteur pourrait être mise en danger. Les principes de gestion durable reconnaissent les fonctions multiples des forêts et visent à équilibrer leurs fonctions sociales, environnementales et économiques en tenant compte des conditions uniques prévalant dans chaque pays et des avis des parties concernées. Or, cet équilibre de leurs différentes fonctions risquerait d'être perturbé si l'on accordait la primauté à la question du changement climatique.

5. Cette préoccupation a motivé un effort conjoint du Partenariat sur les forêts, appelé « Cadre stratégique sur les forêts et le changement climatique » qui a été élaboré en 2008 et lancé à l'occasion de la quatorzième réunion de la Conférence des parties à la CCNUCC tenue à Poznan (Pologne), en décembre de cette même année. Ce cadre rappelle que la gestion durable des forêts offre une base adaptée aux actions d'adaptation et d'atténuation, et a été conçu de manière à assister les décideurs pour toute question relative au changement climatique et aux forêts. Il met en évidence le rôle stratégique de la gestion durable des forêts dans l'atténuation à long terme des effets du changement climatique et fournit un cadre souple et robuste aux mesures d'adaptation. Il souligne également que, du fait de leur longue expérience de la promotion de la gestion durable des forêts, de la conservation des forêts, de la lutte contre la pauvreté et de la gouvernance des forêts, les membres du Partenariat sur les forêts peuvent considérablement faciliter les démarches globales visant à développer le rôle des forêts dans l'action d'adaptation et d'atténuation.

6. Une autre question a suscité l'inquiétude de la FAO et des autres membres du Partenariat: elle concerne l'expression « gestion durable des forêts » dans les projets de textes sur les questions

REDD+ élaborés par le Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme dans le cadre de la Convention, à laquelle il est donné un sens différent de celui appliqué dans les processus et forums régionaux et internationaux sur les forêts. Or, attribuer une autre signification à la même expression dans le cadre de la CCNUCC et des divers processus forestiers (par exemple le FNUF) ne manquerait pas d'engendrer de la confusion dans les politiques internationales. Le Secrétariat du FNUF a fait une présentation à la CCNUCC, en août 2009¹, au nom du Partenariat sur les forêts, rappelant la définition de la gestion durable des forêts adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. La FAO a préparé et diffusé une note sur cette question à l'occasion des négociations de la CCNUCC qui ont eu lieu à Bangkok, en septembre 2009. Par ailleurs, les membres du Partenariat sur les forêts sont en train de préparer une note d'orientation sur la gestion durable des forêts dans le contexte du changement climatique afin de promouvoir une interprétation commune de ce concept.

7. Sous la direction du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), le Partenariat a parrainé une Journée des forêts à l'occasion des trois précédentes réunions de la Conférence des Parties à la CCNUCC qui se sont successivement tenues à Bali, Poznan et Copenhague. Ces journées ont permis de sensibiliser les négociateurs au rôle des forêts dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi qu'à la contribution potentielle de la gestion durable des forêts à la réalisation des objectifs climatiques et à la création de moyens de subsistance durables, à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et aux autres objectifs développement. La participation à ces journées a augmenté chaque année, avec quelque 1 500 participants au cours de la troisième édition de cette manifestation organisée à Copenhague. Les préparatifs sont en cours pour la quatrième Journée des forêts qui se tiendra au Mexique, à l'occasion de la seizième réunion de la Conférence des Parties, et devrait attirer près de 2 000 participants.

8. L'étude de la dégradation des forêts est une autre action conjointement menée dans le cadre du Partenariat. Cette initiative conduite sous la direction de la FAO vise à préciser ce que l'on entend par dégradation des forêts dans les différents processus internationaux sur la question (FNUF, CCNUCC, CDB, CNULD) et à rechercher des méthodes pour évaluer l'ampleur des dégradations et leur incidence.

9. La FAO s'emploie à faciliter les échanges de vues et d'expériences sur les forêts et le changement climatique dans la communauté forestière régionale et mondiale. Le changement climatique figure désormais à l'ordre du jour de la quasi-totalité des réunions des commissions forestières régionales, en 2008 comme en 2010. D'autres réunions ont été organisées, comme le récent atelier sur le thème « Impacts du changement climatique sur la gestion des forêts d'Europe orientale et d'Asie centrale », qui a eu lieu à Sopron (Hongrie) du 14 au 16 avril. L'objectif de la FAO est de renforcer la collaboration régionale sur les questions relatives aux forêts et au changement climatique. Le projet de texte sur l'adaptation élaboré par le Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme dans le cadre de la Convention propose l'établissement de « plates-formes ou centres régionaux pour l'adaptation au changement climatique ». Les commissions forestières régionales et leurs réseaux régionaux qui, avec le soutien de la FAO, ont acquis une longue expérience des questions forestières pourraient offrir une base utile au développement des réseaux régionaux ou sous-régionaux et aux projets de renforcement des capacités.

10. Pour donner suite à une demande de ses États Membres, la FAO produira en 2009 deux séries de directives sur le changement climatique. Avec la collaboration du Fonds pour les programmes forestiers nationaux, elle a engagé une initiative pour aider les pays à résoudre les nouvelles questions de politique en intégrant les considérations climatiques dans les programmes forestiers nationaux. Ces directives sont en cours d'élaboration dans le cadre d'une consultation d'experts qui s'appuiera sur les résultats de cinq ateliers nationaux organisés entre la fin 2009 et le

¹ Présentation du Secrétariat du FNUF à la CCNUCC, pour le compte du Partenariat sur les forêts: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/smsn/igo/057.pdf>

milieu de l'année 2010. Les projets de directives seront testés en 2010 et 2011 et la FAO recherchera des appuis pour aider les pays à les appliquer. L'autre série de directives est préparée en collaboration avec l'OIBT. Elle traite de l'intégration des questions touchant au changement climatique dans la gestion forestière au niveau des unités de gestion forestière. Ces directives seront préparées en 2010 et testées en 2011 dans quelques pays sélectionnés.

11. La FAO s'emploie à produire et à diffuser des informations. La Commission forestière du Royaume-Uni et la FAO ont conjointement produit le documentaire intitulé « Les forêts et le changement climatique: une vérité opportune » dans les six langues officielles de l'Organisation. La FAO publie la lettre d'information mensuelle CLIM-FO-L, qui traite de l'évolution des négociations de la CCNUCC sur les forêts, des études scientifiques sur les forêts et le changement climatique présentant un intérêt pour la formulation des politiques, des publications pertinentes, des manifestations et des emplois disponibles dans le domaine des forêts et du changement climatique. Elle a également produit de nombreuses notes d'information et des supports intersectoriels de communication sur le changement climatique, le secteur agricole (agriculture, foresterie et pêche) et la sécurité alimentaire. Pour promouvoir la collaboration intersectorielle et tirer profit des synergies et des arbitrages possibles, la FAO a publié un « Profil sur le changement climatique » dans lequel elle expose les priorités de son action actuelle et future dans ce domaine. La communication des questions relatives au changement climatique est assurée au moyen d'un site web spécialisé dans les forêts et d'un autre site d'envergure consacré au changement climatique. L'Organisation s'est aussi employée à favoriser une prise de conscience des problèmes forestiers et climatiques lors du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire qui a eu lieu à Rome, en novembre 2009, et durant les réunions de ses commissions régionales. Toutes ces occasions sont saisies pour sensibiliser les intervenants du secteur agricole aux problèmes forestiers et climatiques et aux liens spécifiques unissant les forêts et l'agriculture.

12. Le Partenariat ONU-REDD sur les forêts et le changement climatique réunit la FAO, le PNUD et le PNUE qui apportent leur assistance aux pays en vue de l'exécution d'activités pilotes REDD+ et contribuent à la préparation des stratégies nationales sur la question. Le programme ONU-REDD appuie également la constitution d'un mécanisme international REDD+ et comprend un volet actif de promotion destiné à favoriser une prise de conscience des questions REDD+, de la gestion durable des forêts et de la nécessité d'une approche holistique, dans le cadre des interventions REDD+, fondée sur l'étude des liens intersectoriels et sur l'intégration des activités d'atténuation dans les démarches fondées sur l'utilisation des terres.

Questions soumises à l'examen des membres de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord

13. Les Membres souhaiteront peut-être exposer les approches et stratégies qu'ils utilisent pour faire connaître le potentiel des forêts dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

14. Ils souhaiteront peut-être communiquer leurs avis à la FAO et à ses divers partenaires sur l'action menée pour sensibiliser le grand public et les décideurs au rôle que jouent les forêts à cet égard.